
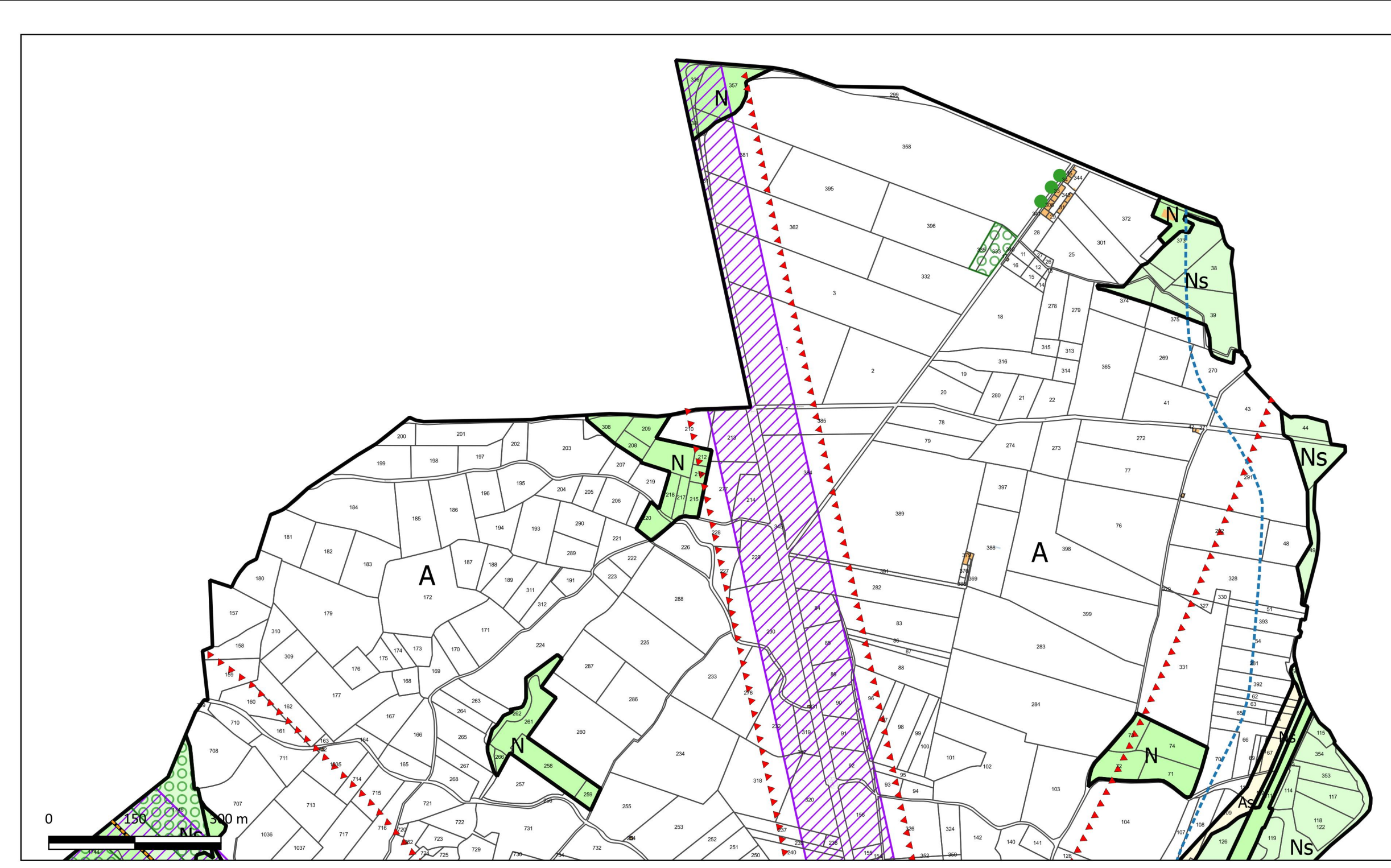



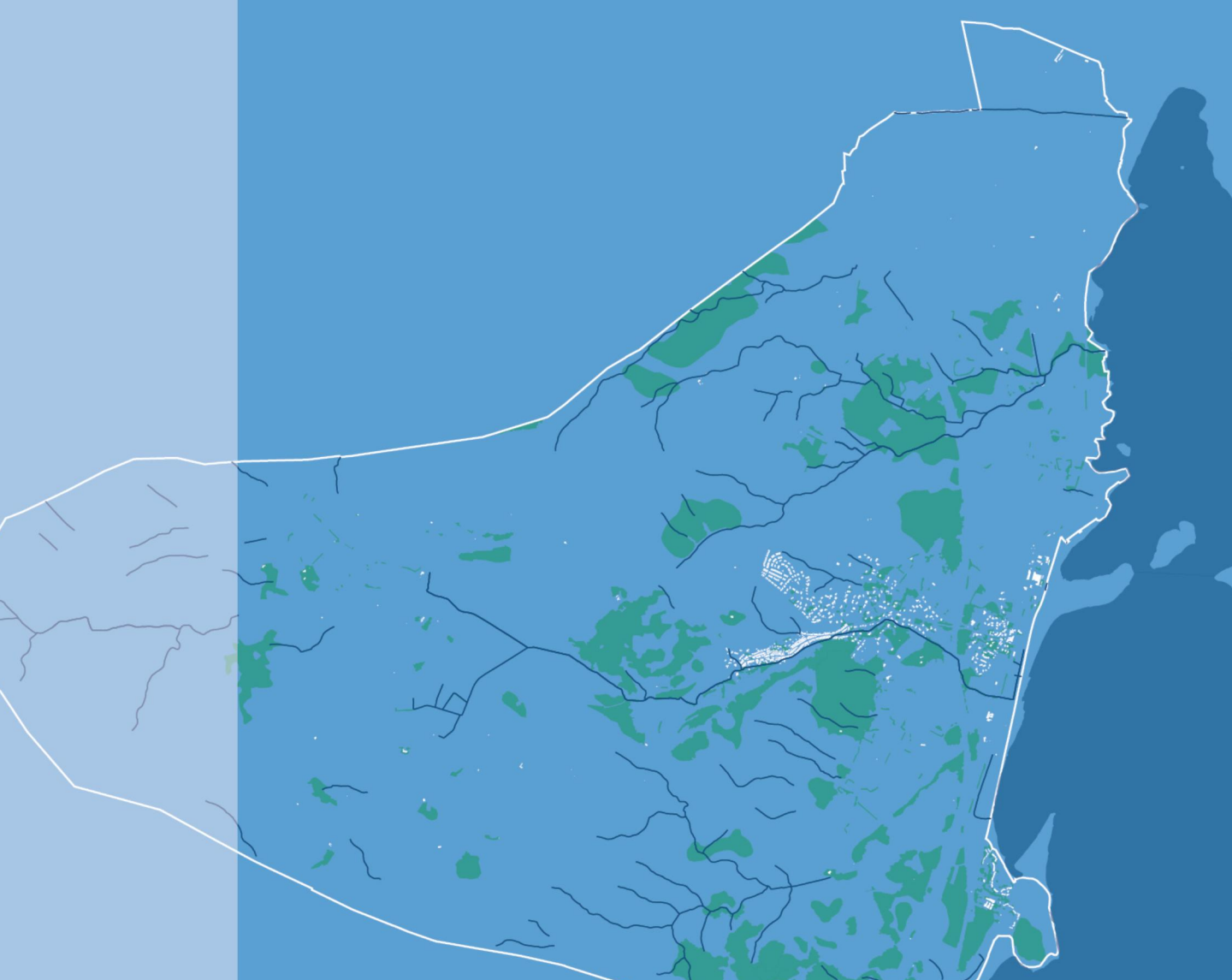
N°	Description	Commune	Section	Surface (m²)
1	Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan	SNCF	Section C 786p ; 787 ; 790p ; 853p ; 860p ; 861 ; 862p ; 866p ; 867p ; 870p ; 871p ; 887p ; 890 ; 891p ; 900p ; 926p ; 939 ; 940p ; 961 ; 980 ; 981 ; 988p ; 989p ; 1020p ; 1030p ; 1149p ; 1205p Section D 96 ; 99p ; 100p ; 101p ; 102p ; 103p ; 104p ; 105p ; 106p ; 110p ; 111p ; 112p ; 122p ; 123p ; 156p ; 158p ; 159p ; 160p ; 278p ; 514p ; 515p ; 524 ; 529p ; 526 ; 527p ; 533p	543 173 m2
2	Aménagement d'une zone verte avec création d'un complexe sportif	COMMUNE	Section B 293 ; 317 ; 1168	9158 m2
3	Aménagement de la voirie (avenue du Levant)	COMMUNE	Section B 134p ; 335p ; 1130p ; 1413p ; 1414p ; 1443p ; 1683p	1325 m2
4	Aménagement de la voirie (création d'une piste cyclable)	COMMUNE	Section B 319p ; 587 ; 1128p ; 1460p ; 1571 ; 1580p ; 1582 ; 1595 ; 1612p ; 1614 ; 1655p ; 1664p	1745 m2
5	Elargissement de la rue du Vigné pour création d'une piste cyclable	COMMUNE	Section C 332p ; 333p ; 1159p	141 m2
6	Elargissement de voirie (rue du Capitat)	COMMUNE	Section B 20p ; 23p ; 24p ; 1043p ; 1092p ; 1113p ; 1120p ; 2075p	541 m2
7	Elargissement de la voirie communale (liaison RN9 et Stade)	COMMUNE	Section B 560p ; 1973p ; 2042p	290 m2
8	Aménagement d'un carrefour sur la D6009	Conseil Départemental 11	Section B 80p ; 81p ; 1093p	877 m2
9	Extension du cimetière	COMMUNE	Section C 494 ; 496 ; 497 ; 498 ; 499 ; 500 ; 537 ; 983	7197 m2
10	Elargissement de voirie	COMMUNE	Section B 2075p	75 m2
11	Création d'un bassin de rétention	COMMUNE	Section B 346	1590 m2
12	Création d'un bassin de rétention	COMMUNE	Section B 1532p	657 m2
13	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace public	COMMUNE	Section C 232 ; 233	108 m2
14	Aménagement d'une aire de stationnement avec point d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères	COMMUNE	Section C 293 ; 294 ; 295	185 m2
15	Aménagement d'une aire de stationnement avec point d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères	COMMUNE	Section C 17	91 m2



PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de FITOU

IV.B REGLEMENT GRAPHIQUE 2/2
1/7500ème

APPROBATION - 11 MARS 2024

- Zones Urbaines**
- UAa : Centralité historique / Entité médiévale originelle de Fitou
 - UAb : Faubourgs villageois de Fitou
 - UBa : Centralité originelle des Cabanes de Fitou
 - UBB : Extensions pavillonnaires structurées des Cabanes de Fitou
 - UBc : Extensions pavillonnaires lâches des Cabanes de Fitou
 - UCa : Extensions du village de Fitou/Marges déstructurées greffées aux faubourgs
 - UCb : Extensions du village de Fitou/ Lotissement résidentiel « Les Capitelles »
 - UCc : Extensions du village de Fitou/Tissu pavillonnaire lâche et diffus
 - UCd : Extensions du village de Fitou/secteur équipementiel
 - UCi : Port Fitou/secteur mixte touristique à dominante résidentielle
 - UE1 : Secteurs économiques / Zone d'activités des Cabanes de Fitou
 - UE2 : Secteurs économiques / Zone d'activités existante de Fitou
- Zones A Urbaniser**
- 1AU : Zone d'ouverture à l'urbanisation prioritaire à vocation dominante "habitat"
 - 1AUep : Zone d'ouverture à l'urbanisation prioritaire dédiée aux "équipements d'intérêt collectif et services publics"
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
 - As : Zone agricole intégrée aux espaces remarquables du littoral (ERL)
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Ns : Zone naturelle intégrée aux espaces remarquables du littoral (ERL)
 - Ni : Site aménagé à vocation touristique et de loisirs
- Prescriptions**
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
 - Espace boisé classé (L113-1 du CU)
 - Espace boisé classé (L113-1 du CU)
 - Éléments de paysage à conserver (L151-19 du CU)
 - Patrimoine bâti et éléments de paysage à protéger, conserver ou mettre en valeur (L151-19 du CU)
 - Patrimoine bâti à protéger, conserver ou mettre en valeur (L151-19 du CU)
 - Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique : périmètre autour d'ouvrages de franchissement (L151-23 du CU)
 - Ouvrage de franchissement
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)
- Informations**
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R151-53 du CU)
 - Espaces Proches du Rivage (L121-13 du CU)
 - Limite de la bande littorale des 100m du rivage (L121-16 du CU)
 - Aménagement Dupont (L111-6 du CU)
 - Périmètre de Droit de Prémption Urbain